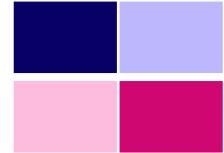


LE PROJET SPASAD AADCSA EXPÉRIMENTAL

Jeudi 28 septembre 2017

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à
Domicile



L'HISTOIRE DU PROJET

- Loi 2015-1776 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV): Prévoit l'expérimentation du SPASAD et lance un appel à candidature
- Mars 2016 : Validation du Conseil d'Administration de l'AADCSA pour entrer dans la démarche d'expérimentation
- Juillet 2016 : Dépôt du cahier des charges en réponse à l'appel à projet
- Décembre 2016 : Acceptation du projet par les financeurs (ARS & CD)
- Juin 2017 : Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) par l'AADCSA et en cours de signature à l'ARS

CADRE DE REFERENCE

- ✓ Tester une organisation et un fonctionnement intégré de service polyvalent d'aide et de soins à domicile.



Les objectifs stratégiques

- Améliorer la coordination, la qualité de prise en charge des personnes accompagnées
- Formaliser la complémentarité existante entre le SAAD & SSIAD
- Faire participer tous les professionnels susceptibles d'intervenir dans la prise en charge d'un bénéficiaire
- S'appuyer sur les compétences des deux services.
- Mener des actions de prévention (nutrition, prévention des chutes...)

Les objectifs opérationnels

- Développer le partenariat IC/RS (avant et pendant le suivi)
- Développer des réunions de concertation entre les intervenants de terrain animées par les encadrants en y associant des partenaires (médecins, infirmiers libéraux, AS...)
- Proposer un projet d'accompagnement individualisé d'aide et de soins aux bénéficiaires communs aux deux services



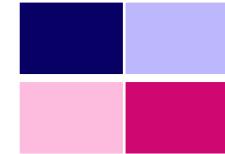
Les caractéristiques du SPASAD

Moyenne réalisée sur plusieurs mois (2017) du nombre de prises en charge communes SSIAD et SAAD

137 PEC communes d'accompagnement recensées

Point de départ : Pour l'élaboration du CPOM et le démarrage de l'expérimentation

137 places pouvant évoluer en fonction des demandes de prises en charges communes sans dépasser la capacité actuelle globale du SSIAD (298 places).



Les caractéristiques du SPASAD

Le SPASAD s'adresse aux bénéficiaires relevant d'une prise en charge SAAD et SSIAD simultanées au sein de l'AADCSA.

La capacité SPASAD par antenne ne pourra dépasser le nombre de places SSIAD actuel par antenne.

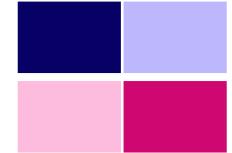
Il n'y a pas de notion de place pour le SPASAD attribuée à chaque antenne.

Le périmètre d'intervention du SPASAD

Le périmètre géographique du SPASAD de l'AADCSA est celui du SSIAD de l'AADCSA.

Entrée dans la phase d'expérimentation

- **Pré-requis : Etat des lieux sur les prises en charge communes sur chaque antenne**
 - ✓ Edition par service des listes des bénéficiaires en date du 30/09/2017.
 - ✓ Temps d'échange entre RS et IC pour faire le point sur les prises en charges communes courant octobre 2017.
 - ✓ Au niveau départemental, fin du recueil des données pour le 24 octobre 2017.



Démarrage du projet

- Toutes les prises en charge communes SAAD & SSIAD sont intégrées au SPASAD à compter du **6 novembre 2017**.

Phase d'expérimentation



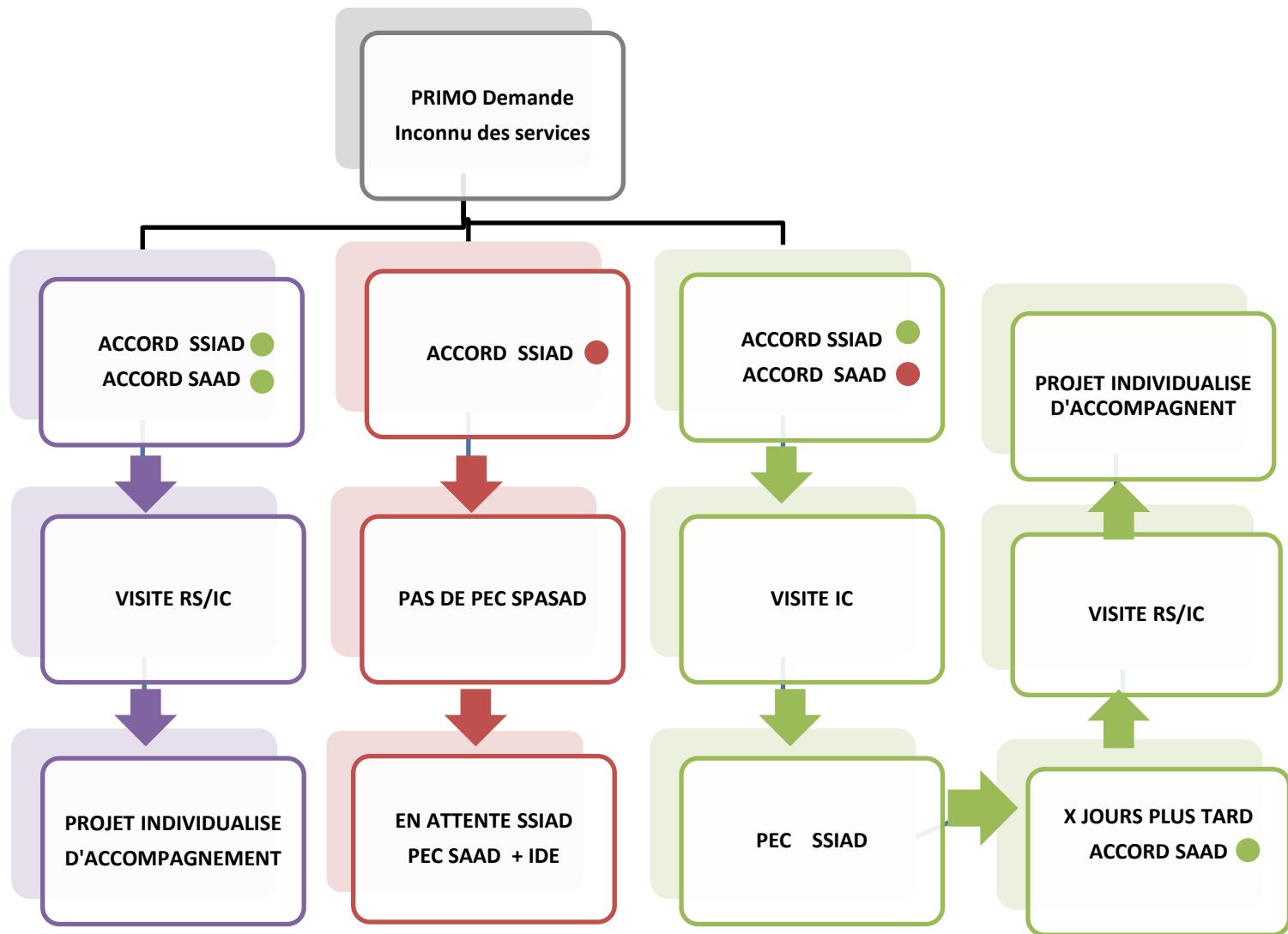
Dans l'attente des outils communs ?

Une nouvelle prise en charge SPASAD

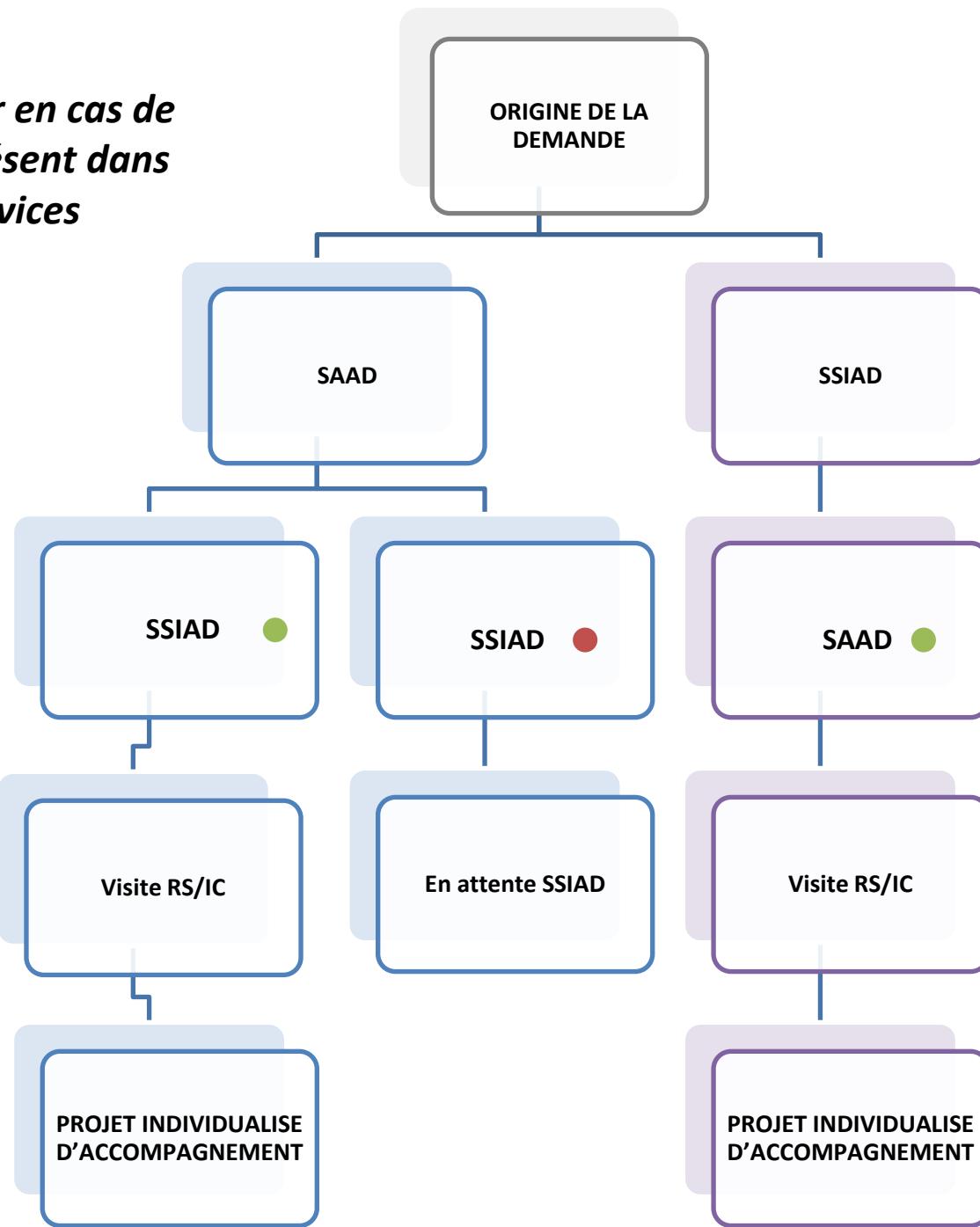
- ✓ Visite d'évaluation commune
- ✓ Utilisation libre des supports existants SSIAD/SAAD
- ✓ Création d'un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins : Utilisation libre des supports
- ✓ Dossier SPASAD Bénéficiaire : classer les documents dans un dossier commun en attente d'une uniformisation.

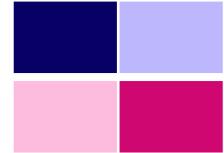
Démarche Participative autour du projet pour la création des outils communs et autres objectifs SPASAD

Conduite à tenir en cas de demande



Conduite à tenir en cas de bénéficiaire présent dans un des services

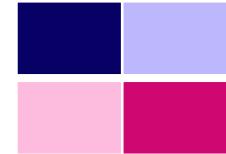




A partir du 6 novembre

- **Suivi commun des bénéficiaires SPASAD**
- ✓ Temps d'échange IC/RS à organiser au rythme de 1/quinzaine (de préférence physique).
- ✓ Utilisation des logiciels existants pour assurer le suivi des échanges de coordination RS/IC .
- ✓ Réflexion : Un temps au cours des réunions de service RS/IC pourrait être dédié à l'échange sur les prises en charges communes et les besoins du terrain.

Objectifs réglementaires à moyen terme



Avant le 1^{er} janvier 2018 :

- Mise en place d'un accueil physique commun
- Mise à disposition d'un livret d'accueil partagé
- Former les RS/IC aux risques professionnels (PRAP 2S)
- Formation à l'utilisation d'un outil informatique (28, 29, 30 novembre 2017)

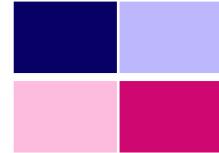
Avant le 1^{er} juillet 2018 :

- Mise à disposition d'un outil unique d'évaluation des besoins, d'aide et de soins
- Etablir un plan individualisé d'accompagnement, d'aide et de soins
- Rédaction du projet de service

Avant le 30 mai 2019 :

Prévention de la perte d'autonomie

- Former les intervenants à domicile aux repérages de la dénutrition
- Prévenir les risques de chutes
- Repérage des troubles cognitifs



Evaluation & Suivi de l'expérimentation

- Le SPASAD AADCSA rend compte de son expérimentation en transmettant des indicateurs à l'ARS AURA et Conseil Départemental 03 : premier semestre 2017 remonté au 11/09/2017.
- Les RS/IC renseigneront des indicateurs spécifiques → Logiciel SPASAD

Critère de réussite :



La coordination à tous les niveaux

- Temps d'échange entre les intervenants de terrain avec les responsables d'antenne
 - En fonction des besoins
 - A l'initiative des responsables
- Collaboration étroite entre IC et RS autour du projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins.
- Echanges encadrants de terrain et coordination départementale.
- Echanges entre la coordination départementale et la direction.